

Strasbourg.eu

eurometropole

Conseil de l'Eurométropole du 24 mars 2021 : 67 points à l'ordre du jour.

Sujets essentiels, le budget de relance, la création de l'agence du climat et la mise en œuvre d'une politique culturelle à l'échelle des 33 communes.

C'est à une très forte majorité que le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a adopté le budget primitif 2021. Mis en place dans un contexte particulièrement complexe, il affiche un indicateur essentiel : les investissements vont atteindre cette année environ 270 millions d'euros, un montant plus atteint depuis 2014.

Il s'agit d'un plan de relance métropolitain, où l'on trouve le développement du réseau de tramway et des pistes cyclables, la rénovation et la construction de logements sociaux, le nouveau parc des expositions. Sans oublier l'enseignement supérieur ou encore les 3 millions d'euros directement attribués pour lutter contre les effets de la crise sanitaire.

Pivot de la politique de l'Eurométropole, la lutte contre le réchauffement climatique trouve avec la création de l'Agence du climat, un outil dédié au territoire : habitants, entrepreneurs, associations, communes, etc. Basée sur les actions déjà réalisées par l'Ademe, Alter Alsace énergie et la Chambre de consommation d'Alsace, ainsi que le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare) de la DREAL et bien sûr, les services de l'Eurométropole, cette structure nouvelle démarre avec un budget de 580 000 € voté par l'Eurométropole. Elle aura un rôle de conseil gratuit pour amplifier les politiques en faveur de l'amélioration énergétique des logements et du « petit » tertiaire, ainsi qu'en matière de mobilités, de végétalisation et déminéralisation.

La politique et la programmation culturelle sont du ressort de chaque commune, qui vont garder leurs entières prérogatives. L'Eurométropole va pourtant développer ses interventions en faveur d'une meilleure lisibilité et d'une équité complète de toutes les communes. Un travail est mené pour favoriser l'information sur les programmations non seulement des salles – qui bénéficient d'un bonus d'un million d'euros cette année – et aussi des fêtes, événements et manifestations culturelles dans les communes ne disposant pas d'un espace dédié.

Le programme de soutien aux propriétaires aux revenus modestes va concerner cette année près de 1 000 logements, grâce à l'implication de l'Agence nationale pour la rénovation de l'habitat (Anah) et de l'Eurométropole. Plus de 8 millions d'euros vont être investis cette année dans ce programme qui a bénéficié à environ 2 800 logements.

À noter encore, l'engagement de la collectivité dans le programme « action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique » ACTEE 2, qui permet d'engager des moyens financiers sur plusieurs années pour soutenir les collectivités, accélérer la transition énergétique et dynamiser la commande publique. L'Eurométropole abonde cette opération pour 307 000 euros.